

SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JUIN 2020

L'an deux mil vingt, le neuf juin, à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Richard SENEGAS, Maire.

ETAIENT PRESENTS : MM SENEGAS Richard, GREGOIRE Valery, BARNAULT Pascal, GIRARD Alain, BABIN Sébastien, MOLLION Gaël, BOYER Florent et Mmes LAPORTE Delphine, PETIT Caroline et VACHER Claire

ETAIT ABSENT EXCUSE : M REDJDAL Loïc

Le conseil a choisi pour secrétaire BOYER Florent

D-457-2020 – AUTORISATION PERMANENTE ET GENERALE DES POURSUITES AU TRESORIER

Le Trésorier en place au poste de Châtillon-colligny sollicite une autorisation permanente et générale de poursuites en sachant que cette autorisation accordée par un ordonnateur à son comptable a un caractère personnel et doit donc être renouvelée en cas de changement d'ordonnateur ou de son comptable.

Madame CHOPPICK Marie-Christine, comptable public en poste à Châtillon-Colligny, ayant pris ses fonctions depuis le 2 juin 2020 et Monsieur Richard SENEGAS, Maire de la Commune de Presnoy, ayant pris ses fonctions depuis le 26 mai 2020, il convient donc d'établir ladite autorisation à cette dernière date.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité :

- D'autoriser, Madame CHOPPICK Marie-Christine, comptable du centre des Finances Publiques de Châtillon-Colligny, à exécuter les poursuites nécessaires envers les redevables défaillants sans solliciter l'autorisation du Maire Richard SENEGAS, pour tous les titres des budgets de la commune.
- D'accorder cette autorisation de manière permanente et générale

Cette autorisation devra être renouvelée en cas de changement d'ordonnateur ou de comptable.

D-458-2020 – INDEMNITES DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2123-20 à L.2123-24-1

Considérant que le code susvisé fixe des taux maximaux et qu'il y a donc lieu de déterminer le taux des indemnités allouées au maire et aux adjoints pour l'exercice effectif de leurs fonctions.

Considérant qu'il appartient à l'assemblée délibérante de décider du montant des indemnités de fonction.

Après avoir délibéré,

Le conseil municipal,

Décide, à la demande du maire, de ne pas augmenter le montant des indemnités du maire et des adjoints et de fixer le montant de ces indemnités maximales, aux taux suivants :

Taux en pourcentage de l'indice 1027 :

Le Maire : 17 %

Le 1^{er} et 2^{ème} adjoints : 6.60 %

Tableau récapitulatif des indemnités de fonctions de la commune de Presnoy

POPULATION TOTALE : 246 (recensement de 2015)

I/ MONTANT DE L'ENVELOPPE GLOBALE EN EUROS (maximum autorisé)

1761.10 euros par mois

II/ INDEMNITÉS ALLOUÉES

Maire :

Mandat	Nom du bénéficiaire	Indemnité (% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique)	Indemnité en euros
Maire	M Richard SENEGAS	17 %	661.20 €
Total		17 %	661.20 €

Adjoint au maire :

Mandat	Noms des bénéficiaires	Indemnité (% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique)	Indemnité en euros
1 ^{er} adjoint	M Valéry GREGOIRE	6.60 %	256.70 €
2 ^{ème} adjoint	M Alain GIRARD	6.60 %	256.70 €
Total		13.20 %	513.40 €

Enveloppe globale allouée : 30.20 % de l'enveloppe maximum autorisée

Total général : 1174.60 euros par mois

D-459-2020 – ELECTION DES DELEGUES INTERCOMMUNAUX

Le Conseil Municipal élit les délégués titulaires et suppléants admis à siéger au sein des différents syndicats.

SIRIS CHAILLY PRESNOY THIMORY

Titulaires

M. BARNAULT Pascal

Mme LAPORTE Delphine

Mme PETIT Caroline

Suppléants

M. MOLLION Gaël

M REDJDAL Loïc

Mme VACHER Claire

SYNDICAT DES EAUX D'AUVILLIERS

Titulaire

M. SENEGAS Richard

Suppléant

M. GREGOIRE Valéry

D-460-2020 - COMMISSIONS COMMUNALES

Le conseil municipal procède à la constitution des différentes commissions communales.

Budget- Finances

M. SENEGAS Richard, M. GREGOIRE Valéry, M. MOLLION Gaël, Mme PETIT Caroline et Mme VACHER Claire

Travaux – Voiries

M. SENEGAS Richard, M. GREGOIRE Valéry, M. BARNAULT Pascal, BABIN Sébastien
M. GIRARD Alain, M. REDJDAL Loïc et M. BOYER Florent

Salle des fêtes- Travaux

M. SENEGAS Richard, M. GIRARD Alain, M. BABIN Sébastien, M. REDJDAL Loïc, M. MOLLION Gaël,
Mme LAPORTE Delphine et Mme PETIT Caroline

Cérémonies -Communication

M. SENEGAS Richard, M. GIRARD Alain, M. BABIN Sébastien, M. MOLLION Gaël, Mme LAPORTE
Delphine et Mme PETIT Caroline

Eglise

M. SENEGAS Richard, M. GIRARD Alain, M. BARNAULT Pascal, M. GREGOIRE Valéry, M. REDJDAL
Loïc et Mme VACHER Claire

D-461-2020 - COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Le conseil municipal procède à la constitution de la commission d'appel d'offres comme suit :

Membres titulaires : SENEGAS Richard
BARNAULT Pascal
GREGOIRE Valéry
VACHER Claire

Membres suppléants :BABIN Sébastien
MOLLION Gaël
PETIT Caroline

D-462-2020 – COMMISSION ACTION SOCIALE

Le conseil municipal procède à la constitution de la commission action sociale comme suit :
M. SENEGAS Richard, M. GREGOIRE Valéry et Mme VACHER Claire

D-463-2020 - DESIGNATION DU DELEGUE DEFENSE

Le conseil Municipal procède à la nomination d'un correspondant défense et de sécurité civile.

A l'unanimité est nommé à ces fonctions :

- Monsieur Pascal BARNAULT

D-464-2020 - DESIGNATION DU DELEGUE ELU DU CNAS

Le conseil Municipal procède à la nomination d'un délégué représentant les élus au sein des instances du CNAS.

A l'unanimité est nommé à cette fonction :

- Monsieur Richard SENEGAS, Maire de la Commune

D-465-2020 - COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Monsieur le Maire rappelle que conformément au 1 de l'article 1650 du code général des impôts, une commission communale des impôts directs doit être instituée dans chaque commune. Cette commission est composée :

- Du maire
- De 6 commissaires titulaires
- De 6 commissaires suppléants

La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du conseil municipal.

Monsieur le Maire annonce qu'une liste de contribuables domiciliés dans la commune, hors commune et de propriétaires de bois domiciliés dans la commune ou hors de la commune est en attente de réponses.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de laisser le soin à Monsieur SENEGAS Richard de procéder à la constitution de la commission communale des impôts directs lorsque les personnes auront donné leurs accords.

D-466-2020 – ACHAT D'UN DEFIBRILATEUR ET D'UN ECHAFFAUDAGE

Monsieur le Maire propose l'achat d'un défibrillateur, qui deviendra obligatoire dans les lieux recevant du public. Un devis a été établi auprès de la société SEDI pour un montant de 1691 € H.T

Monsieur SENEGAS propose également l'achat d'un échafaudage. Un devis a été établi auprès de la société HUGUENY pour un montant de 470.99 € H.T

Le conseil municipal après délibération approuve les propositions et charge Monsieur le Maire de solliciter auprès du Conseil Général du Loiret une subvention dans le cadre de l'aide aux communes à faible population 2020 ainsi que l'autorisation de préfinancement.

QUESTIONS DIVERSES

Mr BARNAULT Pascal veut prévoir des travaux de désherbage avec l'agent technique au niveau de la déviation et du côté de Chevillon.

Les conseillers ont retenu la date du 12 septembre pour une visite du village en vélo.

Signatures des membres présents

Le Maire
Richard SENEGAS

Le 1er Adjoint
Valéry GREGOIRE

Le 2^{ème} Adjoint
Alain GIRARD

Conseiller
BARNAULT Pascal

Conseillère
Claire VACHER

Conseillère
Delphine LAPORTE

Conseillère
Caroline PETIT

Conseiller
Loïc REDJDAL

Conseiller
Gaël MOLLION

Conseiller
Florent BOYER

Conseiller
Sébastien BABIN